



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAF.FR

NUMÉRO E-E118579

VALABLE JUSQU'AU 07/03/2024

ÉDITÉ LE 09/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1985

Forme juridique : SARL

Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 333 774 602 00036

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 024209830/R

Assurance Responsabilité Travaux :

SWISSLIFE AB WR 011192632

Assurance Responsabilité Civile :

APRIL 21123791443

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : MICLET ET FILS

RUE DES ZENTES - ZI
80710 QUEVAUVILLERS

Téléphone : 03 22 90 87 73

Portable : 06 09 90 43 42

Fax :

Site Internet :

E-mail : micletfils@orange.fr

Responsabilité légale :

MICLET JÉRÔME GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/12/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	05/10/2021
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	15/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.